

## Communiqué de presse

**No. de référence de la CNER: 08MN053**

**La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions publie son rapport de réexamen, avec recommandations, de la Proposition de la Baffinland Iron Mines Corporations de « Renouvellement de l'augmentation de la production » du projet de la rivière Mary.**

CAMBRIDGE BAY, NU – 22 septembre 2022 – La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER ou la Commission) a publié son rapport de réexamen avec recommandations (le Rapport), détaillant son évaluation des possibles effets environnementaux et socioéconomiques du « Renouvellement de la proposition d'augmentation de la production » (le Renouvellement de la PAP ou la Proposition), de la Baffinland Iron Mines Corporation (la Baffinland ou le promoteur). Dans cette proposition soumise à la CNER le 13 juin 2022, la Baffinland demandait d'augmenter jusqu'à 6 Mt/a les niveaux de production, de transport routier et de transport maritime à partir du port de Milne Inlet, et ce jusqu'à 31 décembre 2022. Cette production est pour l'instant plafonnée entre 3,5 et 4,2 millions de tonnes (Mt/a).

La Commission a conclu que si les modifications recommandées pour l'actuel certificat de projet no.005 étaient implantées et si la Baffinland exécutait ses engagements de mesures supplémentaires d'atténuation et de surveillance, **la potentialité d'importants effets négatifs environnementaux et socio-économiques serait efficacement gérée**. Par conséquent, la Commission recommande au ministre compétent que la proposition soit autorisée à passer à l'étape des autorisations réglementaires assujetties aux recommandations de la Commission, telles qu'énoncées dans le Rapport.

Le 19 juillet 2022, la Commission avait avisé le ministre des Affaires du Nord et le promoteur qu'elle entreprendrait une évaluation de la proposition sous forme de réexamen des conditions et modalités spécifiques du certificat de projet no.005. Puisque la Baffinland avait indiqué qu'une décision s'imposait de toute urgence pour éviter que 1 200 employés ne soient licenciés en septembre, et que la proposition en question impliquait le renouvellement à court terme du volume maximum de 6 Mt/a, déjà produit depuis 2018, la Commission avait ordonné que le réexamen soit principalement basé sur des commentaires écrits et qu'aucune audience publique ne soit nécessaire. Deux périodes de commentaires écrits ont été instaurées, doublées d'une officielle table ronde communautaire (STC) tenue à Pond Inlet au cours de la journée et de la soirée du 16 août 2022. Cette table ronde a permis à la Commission de recueillir les commentaires oraux des délégués des collectivités du nord de l'île de Baffin potentiellement touchées ainsi que des résidents participants de Pond Inlet.

Tout au cours de l'évaluation, la Commission a entendu diverses parties appuyer la proposition pour ses avantages économiques liés à la production de 6 Mt/a et dénoncer les effets négatifs d'éventuels licenciements et de pertes de bénéfices au cas où la production retomberait à 4,2 Mt/a. Il s'agissait de représentants des municipalités (hameaux) et des organisations de chasseurs et trappeurs de plusieurs collectivités du nord de l'île de Baffin, d'employés de la Baffinland, et de l'Arctic Co-op. L'appui envers la proposition n'a toutefois pas été unanime puisque plusieurs parties, notamment la Mittimatalik Hunters and Trappers Organization, le hameau de Clyde River, des organisations non gouvernementales et certains membres de la population ont craint que le projet ne se répercute négativement sur les populations de narvals et de phoques de la région. Malgré une profonde incertitude concernant un éventuel déclin de l'abondance, de la répartition et/ou la santé des narvals et des phoques de la région, (déclin que pourrait provoquer le transport maritime), les exploitants fauniques ont souligné l'importance des prises de narvals pour les Inuits, leur santé, leur bien-être et leurs survie culturelle. Des membres des communautés ont également exprimé leurs frustrations devant leur incapacité de profiter pleinement des avantages promis dans le cadre du projet de la rivière Mary.

Pour arriver à cette conclusion, la Commission a mis en exergue:

- L'engagement de la Baffinland de ne pas licencier d'employés inuits (sauf en cas de licenciement motivé) en cas d'approbation du renouvellement de la PAP, réduira les effets négatifs immédiatement conséquents sur les employés inuits, leurs familles et leurs collectivités, effets provoqués par un retour à un plafond de production de 3,5 à 4,2 Mt/a;
- Le renouvellement de la PAP maintiendra le statut quo des avantages économiques liés à l'exploitation actuelle économique du projet de la rivière Mary et ces avantages pourraient même être accrus grâce aux engagements supplémentaires pris par la Baffinland dans le cadre du processus de réexamen;
- Le renouvellement de la PAP donnera à la Baffinland et aux autres parties intéressées la possibilité de mettre en vigueur et de surveiller les améliorations proposées aux mesures d'atténuation afin de réduire les répercussions sur les mammifères marins;
- La Commission estime que même s'il est de courte durée, le renouvellement offrira aux parties impliquées dans la recherche et la surveillance des stocks de narvals, la possibilité de mieux comprendre les répercussions sur l'abondance de ces mammifères et de réduire les incertitudes quant aux effets négatifs que pourrait ou non provoquer une production de 6 Mt/a sur l'abondance, la répartition et/ou la santé des stocks de narvals dans la région;
- Le renouvellement de la PAP permettra à la Baffinland d'envisager et de planifier des améliorations aux mesures d'atténuation de la poussière, suite aux recommandations formulées à cet égard par un Comité communautaire de vérification de la poussière; et

- Le renouvellement de la PAP permettra à la Baffinland et aux participants des Groupes de travail sur la protection des milieux terrestres et marins du projet de la rivière Mary de déterminer si les modifications proposées à la membriété et à la structure de ces GTMTM en amélioreront la fonctionnalité;
- La Baffinland maintiendra ses engagements au-delà du court terme du RPAP; et la Commission espère que ces engagements favoriseront une amélioration continue de l'atténuation, la surveillance et la gestion adaptive visées dans la Phase approuvée de revenu initial; et
- Comme pour les précédentes évaluations du projet de la rivière Mary et des modifications subséquentes (incluant la proposition de la Phase 2I), l'incertitude se maintient quant à l'évaluation des effets écosystémiques.

En terminant, la Commission aimerait remercier toutes les parties d'avoir appuyé ce rapide réexamen du renouvellement de la PAP. La Commission a entendu certaines parties dénoncer la courte durée du processus, organisé à un moment où les membres de la communauté se trouvaient sur les terres, ce qui a altéré la participation publique. Mais elle a aussi entendu d'autres parties regretter la longueur de la procédure qui provoquait une incertitude économique pour la Baffinland, ses employés et ses entrepreneurs. Bien que la CNER n'ait pas été en mesure de terminer le processus décisionnel dans les échéances requises par la Baffinland, le ministre et d'autres parties, la Commission tient à assurer à toutes et à tous qu'elle a priorisé cette évaluation et a concilié l'urgence de la décision avec son devoir de procéder à une évaluation rigoureuse de la proposition. La Commission a constaté que pendant le processus de réexamen, de nombreux participants avaient travaillé avec la Baffinland pour apporter des changements aux actuelles mesures de gestion, d'atténuation et de surveillance dans le but de réduire les répercussions, améliorer les relations de travail et la surveillance du projet. La Commission a été sensible à ces initiatives qu'elle estime être un précieux résultat du processus de réexamen. Elle remercie tous ceux et celles qui ont participé à cette évaluation et y ont partagé leurs connaissances, leurs expériences et leurs points de vue.

Merci



Marjorie Kavik Kaluraq  
Présidente  
Commission du Nunavut chargée de l'évaluation des répercussions

**Pour de plus amples informations, les médias peuvent communiquer avec:**

Karen Costello, directrice exécutive

Commission du Nunavut chargée de l'évaluation des répercussions

1-866-233-3033 ou [kcostello@nirb.ca](mailto:kcostello@nirb.ca)